Road Show La Fibre – règlement du jeu-concours

Direction Commerciale Orange en Normandie-Centre

## ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La Direction Commerciale Régionale Orange en Normandie-Centre (52 rue Eugène Turbat, 45000 Orléans) organise un jeu avec tirage au sort à l’occasion du Road Show organisé sur 5 villes (Tours, Orléans, Caen, Le Havre et Rouen), du 9 octobre 2015 à 11h au 31 octobre 2015 à 19h. La DCR Normandie-Centre est une entité de la Direction Orange Normandie-Centre, sous Orange France (RCS Paris 497 551 804. Siège social : 78 rue Olivier de Serres, 75015 Paris).

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Road Show est constitué d’un stand animé par un animateur présentant les usages de La Fibre Orange. Le participant se voit proposer un QUIZZ sur tablette tactile permettant de participer au jeu avec tirage au sort prévu avant le 13 novembre 2015. Le stand se déplace dans les boutiques Orange (du réseau propriétaire et du réseau des boutiques franchisées Orange) sur les agglomérations des 5 villes précitées. La participation au QUIZZ et au jeu-concours n’est possible qu’à l’occasion du passage du Road Show en boutique Orange.

Les clients, chalands et salariés Orange rencontrés sur les sites animés par le Road Show peuvent participer librement au QUIZZ du jeu-concours, sans obligation d’achat. Les participants ne peuvent jouer qu’une seule fois par personne majeure ou enfant à partir de 14 ans accompagné d’un adulte représentant de l’autorité parentale. Le jeu est réservé aux particuliers jouant en leur nom personnel.

Le planning du Road Show avec les dates des sites est en annexe de ce présent règlement.

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le QUIZZ est composé de 10 questions en relation avec les usages de La Fibre. Seules les bonnes réponses aux 10 questions permettent de participer effectivement au tirage au sort pour déterminer les 10 gagnants.

## ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Suite aux 10 questions du QUIZZ, les participants communiquent leur nom, prénom, numéro de téléphone mobile et leur adresse e-mail. Une option à cocher permet de recevoir sur l’e-mail les 10 bonnes réponses au QUIZZ. Ces coordonnées permettront à Orange de contacter directement les gagnants sur les téléphones mobiles ou par e-mail. Les gagnants se verront proposer une remise en main propre des chèques cadeau dans la boutique Orange la plus proche de leur domicile, ou tout autre boutique de leur choix sur le territoire des régions Normandie et Centre. Dans le cas d’une impossibilité pour le gagnant de se déplacer, Orange s’engage à trouver une solution rapide et appropriée pour la remise des gains, sur le territoire des régions Normandie et Centre.

Pour l’utilisation des données personnelles, le participant peut librement indiquer s’il souhaite recevoir par e-mail des informations et bons plans commerciaux proposés par Orange. En cas de refus, Orange s’engage à ne pas utiliser ces informations à des fins commerciales.

## ARTICLE 5 – DOTATION

Le premier gagnant du tirage au sort recevra 400€ en chèques cadeau. Le deuxième gagnant recevra 200€, puis les troisièmes, quatrièmes, cinquièmes et sixièmes gagnants recevront 100€ en chèques cadeau. Au total, 1000€ en chèques cadeau seront remis aux 6 gagnants.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l’âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l’utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Le tirage au sort, prévu avant le 13 novembre 2015, sera effectué au siège de la Direction Commerciale Normandie-Centre à Orléans, en présence physique de 2 représentants de la Direction Orange en Normandie-Centre et 2 représentants de la Direction Commerciale Régionale. Ces personnes sont garantes de l’impartialité du tirage au sort. Le tirage au sort est effectué parmi les seuls participants ayant répondu correctement à l’ensemble des questions du QUIZZ.

## ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l’élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l’intégralité du présent règlement qui est disponible sur demande auprès de la Direction Commerciale Normandie-Centre. Il peut être obtenu sur simple demande à l’adresse spécifiée à l’article 1, pendant toute la durée du jeu.

**ANNEXE : planning du Road show sur les 5 agglomérations.**

****